

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 NOV 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 9.00524 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens d'Etat du Génie Sanitaire, session 2019.

Ce sont :

TECHNICIENS D'ETAT DU GÉNIE SANITAIRE

ADMISSIBLES

| N°ORDRE | NOM ET PRENOM (s)   | MATRICULE | DATE NAISS. |
|---------|---------------------|-----------|-------------|
| 1       | SOUBEIGA PAUL MARIE | 54131     | 16/05/74    |

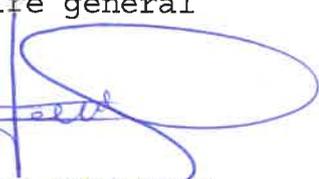
Arrêté la présente liste à 1 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
  
Le Secrétaire  
Général  
**Souleymane LENGANE**